

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le



ID: 090-249000241-20211021-2021_07_13B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 21 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Dominique TRELA, Pierre VALLAT membres titulaires, Marie Blanche BORY membre suppléant.

Étaient excusés: Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Hamid HAMLIL, Jean Louis HOTTLET à Bernard CERF, Annick PRENAT à Anne-Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER à Virginie REY et Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 octobre 2021	Le 11 octobre 2021	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	38

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-07-13 Aide à la trésorerie au titre du Fonds Régional des Territoires-volet entreprise SARL VYIANE Restaurant

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020, Vu la délibération 2020-04-27 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020, Vu la délibération 2020-06-07 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020, Vu la délibération du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020, Vu la délibération 2020-08-20 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020.



ID: 090-249000241-20211021-2021_07_13B-DE

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des Territoires. Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention des entreprises sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par Monsieur EL SENDI BEWAR gérant de la SARL VIYANE restaurant situé à DELLE pour l'attribution d'une « aide à la trésorerie » au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise ».

Le restaurant VIYANE, créé en 2008, montre une perte de chiffre d'affaires n'ayant pas été compensée par le Fonds de solidarité national lors de

- la deuxième fermeture administrative sur une période d'éligibilité d'octobre à décembre 2020 ;
- la troisième fermeture administrative sur une période d'éligibilité de janvier à mars 2021 ;
- la quatrième fermeture administrative sur une période d'éligibilité d'avril à juin 2021.

A ce titre, ce restaurant peut bénéficier d'une aide à la trésorerie au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » de 1.000 € dont 714,30 € pour le compte de la Région et 285,70 € pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ce pour chacune des 3 périodes de fermeture administrative précitées.

Cette aide est allouée sur la base du règlement UE n° 2020/972 de la commission européenne du 02 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Elle est attribuée dans la limite des budgets alloués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la proposition d'attribution d'une aide de fonctionnement « aide à la trésorerie » au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » à la SARL VIYANE, restaurant situé à Delle, pour chacune des 3 périodes de confinement précitées à hauteur de 3 x 1.000 € (= 3.000 €) dont 3 x 714,30 € (=2.142,90 €) pour le compte de la Région et 3 x 285,70 € (= 857,10 €) pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le



ID: 090-249000241-20211021-2021_07_13B-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification leVENDRED



